le droit pénal appartient à droit privé?

Par **yoka**, le **04/08/2006** à **17:02**

bonjour.
mais pourquoi?
merci!

Par **anonym**, le **04/08/2006** à **17:51**

en réalité le droit pénal est plutôt mixte, il emprunte tant au droit privé qu'au droit public.
Pour faire simple:
S'il fait partie de la branche du droit privé, c'est parce qu'il traite des relations des individus entre eux.
Il a trait aussi au droit public puisque les atteintes faites aux personnes sont aussi faites à la société.

Par **yoka**, le **04/08/2006** à **18:34**

Le droit pénal fait partie de la branche du droit public en chine. En
procédure pénal , le État est l'accusateur et la victime est seulement la personne qui peut assister à la cour. La victime se dédommage par procédure civil.

Merci beaucoup!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés